

La dernière partie de l'alinéa ne s'applique pas, je crois, mais l'alinéa (2) dit:

Si des paroles blessantes sont prononcées en comité et qu'elles sont notées, seule la Chambre, et non le comité, peut en prendre connaissance. En conséquence, le comité fait rapport de l'état de la question et demande l'autorisation de siéger de nouveau, puis le président fait rapport à l'Orateur des paroles prononcées. L'Orateur: «Il a été fait rapport à la Chambre que l'honorable député de... a employé les paroles suivantes:... L'honorable député a-t-il des explications à donner ou désire-t-il rétracter ses paroles?»

Je prétends donc que si le président du Conseil privé persiste à refuser de retirer ses paroles blessantes, il ne reste plus qu'à rapporter ses propos à monsieur l'Orateur; la Chambre décidera alors quelle mesure prendre quant au refus du président du Conseil privé de retirer son accusation. Si, par contre, il les retire ici, la question est réglée, et la Chambre n'a pas à en être informée.

J'espère que le président du Conseil privé reconnaîtra qu'il a gravement enfreint le Règlement, qu'il a attaqué un autre député à titre personnel, et que, par respect de la dignité et du rôle de la Chambre, il retirera ses paroles.

L'hon. M. Churchill: Sinon, il devrait être désigné par son nom.

[Français]

M. Trudeau: Monsieur le président, je n'ai pas la prétention de vouloir vous donner des conseils relativement à l'application du Règlement mais, sur la question des faits, elle vaut la peine d'être élucidée.

Il y a peut-être un petit problème de traduction qui se pose. Les mots «liar» et «perjury» ne sont pas venus de la bouche de l'honorable ministre. Celui-ci a dit que si le mot «liar» n'était pas parlementaire, il le retirerait. Il a dit très clairement qu'à deux reprises l'honorable député de Yukon (M. Nielsen) avait dit quelque chose qui n'était pas conforme à la vérité.

Une voix: Sous serment. (*Exclamations*)

[Traduction]

M. Trudeau: J'essaie de savoir ce qui en est.

Une voix: Quel sot! Retournez à l'étable.

M. Trudeau: Le ministre peut dire qu'il neige, et je ne dirai pas qu'il est menteur si je sors et constate qu'il ne neige pas. Je dirai simplement qu'il a dit quelque chose qui

[L'hon. M. Fulton.]

n'était pas conforme à la vérité. Cela ne veut pas dire qu'il mentait. On a prononcé le mot «parjure» en face et non de ce côté-ci. Je ne discute pas du rappel au Règlement; j'expose un fait.

M. Lewis: Monsieur le président, je tiens à commenter cette affaire qui, à mon humble avis, dépasse un peu le rappel au Règlement, tout important qu'il soit.

Nous avons entendu hier soir le leader de la Chambre lancer un appel aux membres du comité, disant qu'il fallait adopter les crédits afin que les employés du gouvernement puissent toucher leur traitement. En toute déférence, je dirai au président du Conseil privé que sa façon d'agir est une véritable provocation. C'est un comportement qui ne sied pas à un ministre de la Couronne et c'est contraire aux demandes expresses du leader de la Chambre d'intervenir pendant qu'un autre ministre parle, pour s'en prendre à un membre de cette Chambre; cela ne peut que retarder indéfiniment l'adoption des crédits. (*Applaudissements*) Si vous me permettez donc de terminer une phrase, je prie instamment le président du Conseil privé, dans l'intérêt du gouvernement, des fonctionnaires et du comité, de retirer ses paroles. (*Applaudissements*)

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur le président, à propos du rappel au Règlement, j'ai demandé au président du Conseil privé de retirer ses paroles. Notre Chambre ne saurait fonctionner comme il faut si l'on permet à un député de prononcer des paroles laissant sous-entendre qu'un crime a été commis. Il n'y a aucun doute qu'il doit se rétracter. Sinon, je vous demanderais de faire rapport de l'état de la question et de demander à l'Orateur de prendre la mesure qui s'impose, soit de désigner l'honorable représentant par son nom. (*Applaudissements*)

[Français]

L'hon. M. Favreau: Monsieur le président, je pense qu'il est injuste, non seulement pour moi, mais également pour le député de Yukon, qu'on ait placé dans ma bouche des paroles que je n'ai pas prononcées.

Comme l'honorable député de Mont-Royal (M. Trudeau) l'a dit tantôt, c'est de l'autre côté de la Chambre que nous avons entendu certains mots.

On m'attribue des paroles qui laisseraient entendre une intention délibérée de la part du député de Yukon, lorsqu'il a témoigné, de ne pas dire la vérité. Je n'ai jamais dit que le député de Yukon s'était parjuré.